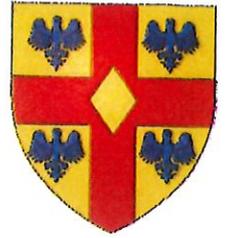




ACGRPI

(Association de la Cantine-Garderie du Regroupement Pédagogique Intercommunal : Fontaine-Lès-Croisilles, Chérisy, Guémappe, Wancourt et Héninel)



Conditions générales : Année scolaire 2023/2024

1. Inscription :

Pour toute inscription, un dossier vous sera donné à compléter et signer avec toutes les informations demandées ainsi que l'ensemble des pièces à fournir. Nous nous réservons le droit de ne pas accepter l'inscription de l'enfant si le dossier n'est pas complet.

2. Caution :

Une caution d'un montant de **50€ par enfant** est demandée pour toute nouvelle inscription. Pour un renouvellement d'inscription, la caution des années précédentes est conservée jusqu'au départ de l'enfant du RPI.

La caution se fait de préférence par chèque émis par le représentant légal. Elle sera remboursée au nom de celui-ci. Lors d'un départ de l'enfant du RPI, ce dernier doit être signalé par courrier avec la nouvelle adresse ainsi que la date de départ de l'enfant. Sans information de votre part, au-delà de 3 mois, la caution ne sera plus restituée.

Les factures non payées seront déduites de la caution.

3. Tarifs cantine :

- 1 repas par semaine : 5,20€
- 2 repas par semaine : 5,00€
- 3 repas par semaine : 4,70€
- 4 repas par semaine : 4,60€
- Repas exceptionnel : 6,20€

4. Tarifs et horaires garderie :

Le tarif est de 3€ pour 1 heure (facturé au ¼ d'heure). Les horaires de la garderie sont les suivants : le matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h45.

Toutefois, une pénalité de 5€ sera appliquée si votre enfant est repris en dehors de l'horaire indiqué sans avoir prévenu par téléphone ou sans motif valable.

5. Réductions à partir du 2^e enfant :

- 5% pour le 2^e enfant
- 7% pour le 3^e enfant
- 10% pour le 4^e enfant

6. Réservation :

La réservation de la cantine/garderie du soir se fait à la semaine ou à l'année un planning par période vous est envoyé par mail à retourner au plus tard le mercredi 12h précédent la semaine concernée soit par mail ou dans la boîte aux lettres de la mairie de Guémappe.

Sans planning avant le mercredi 12h, votre enfant ne pourra pas bénéficier de la cantine scolaire.

En cas de réservation hors délai, le tarif du repas exceptionnel sera appliqué lorsque cette demande est justifiée (par exemple : changement de planning, justificatif à nous fournir)

7. Absences :

Pour toute absence, prévenir dans les plus brefs délais par mail obligatoirement, dans le cas contraire les repas seront facturés.

Le premier jour d'absence est facturé quelque soit le motif, un certificat médical sera à nous fournir dans les 48h pour les jours suivants, en cas de maladie.

8. Paiement :

Une facture est éditée à chaque début de mois et déposée dans votre boîte aux lettres au nom de la personne qui a inscrit l'enfant, et payable à l'échéance. En cas de non-respect de l'échéance, une pénalité de 5 % par mois sera appliquée et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également due.

La facturation est basée sur la feuille de pointage cantine pour déterminer le nombre de repas par semaine.

Pour le paiement, 3 possibilités :

- Par virement bancaire de préférence
- Par chèque à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Guémappe ou durant les horaires d'ouverture de la mairie au public.
- Par espèce : **UNIQUEMENT** à déposer en mairie de Guémappe pendant les horaires d'ouverture au public, un reçu vous sera donné.

Attention : Le montant réglé par virement ou chèque doit correspondre à la somme notée sur la facture. Le surplus ne sera pas remboursé.

Aucun règlement ne doit transité par le car scolaire, ni par l'enfant, ni par l'école.

9. Fonctionnement :

Pour les maternelles, merci de fournir un change nominatif.

Pour tous, une boîte de mouchoirs pour l'année scolaire.

10. Contacts ACGRPI :

Secrétariat : acgrpi59@gmail.com

Cantine/Garderie : 03.21.48.56.80 (de 7h15 à 9h30, de 11h à 12h et de 16h30 à 18h45)

Service comptabilité : compta.acgrpi59@gmail.com

Nous vous remercions de respecter ces procédures pour une meilleure organisation et de votre compréhension.

Cordialement,
Reynald Roche – Président de l'ACGRPI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roche', with a horizontal line underneath.

